AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0045
FR0004165801-FS0010

8 janvier 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LES HOTELS DE PARIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 janvier 2015, complété par un courrier reçu le 8 janvier 2015, M. Patrick Machefert a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 décembre 2014, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société LES HOTELS DE PARIS et détenir 4 832 729 actions LES HOTELS DE PARIS représentant 7 888 694 droits de vote, soit 67,63% du capital et 68,23% des droits de vote de cette société[1], selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Capinvest Services Ltd	3 537 509	49,50	5 871 544	50,79
Patrick Machefert	786 495	11,01	1 508 425	13,05
Aglaé SAS	169 575	2,37	169 575	1,47
Raphaël SAS	169 575	2,37	169 575	1,47
Thalie SAS	169 575	2,37	169 575	1,47
Total Patrick Machefert[2]	**4 832 729**	**67,63**	**7 888 694**	**68,23**

Ce franchissement de seuils résulte d'une opération de fusion-absorption de la société Murano par la société LES HOTELS DE PARIS[3].

[1] Sur la base d'un capital composé de 7 145 926 actions représentant 11 561 075 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[2] Il est précisé que Mme. Christiane Derory (qui occupe le poste de directeur général délégué au sein de LES HOTELS DE PARIS) détient individuellement 68 138 actions LES HOTELS DE PARIS représentant 112 175 droits de vote, soit 0,95% du capital et 0,97% des droits de vote de cette société et qu'elle est présumée agir de concert avec M. Patrick Machefert au titre des dispositions du 1° du II de l'article L. 233-10 du code de commerce.

[3] Cf. visa enregistré par l'AMF sous le n°E.14-0075 en date du 12 décembre 2014.